



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Laurent TORGUE
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-237 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET ANNEXE DES
TRANSPORTS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section de fonctionnement et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un excédent d'exploitation de 327.060,04 €

- un excédent de financement de la section d'investissement de 4 571,90 €

Résultats de clôture

Exploitation	327 060,04 €
Investissement	12 571,90 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	8 000,00 €
Recettes d'investissement	

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	<i>sans objet</i>
Excédent de financement	4 571,90 €

Concernant l'affectation de l'excédent d'exploitation 2019, proposition est faite :

- de reporter l'excédent - soit 327.060,04 € - en recette de fonctionnement (C/002).

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU le compte administratif 2019 – budget annexe des transports,

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excédent d'exploitation de clôture de : 327.060,04 €.

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excédent de financement de la section d'investissement de 4.571,90 €, qui se décompose en :

- un excédent d'investissement de : 12.571,90 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 8 000,00 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 0,00 €

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 55 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Simon PLENET

AFFECTE l'excédent d'exploitation comme suit :

- report du résultat d'exploitation, soit 327.060,04 €, en fonctionnement recettes (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Vice-Président



